

COMPTE-RENDU  
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille vingt, le Jeudi quinze octobre à dix-sept Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Arleux-en-Gohelle, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le neuf octobre 2020, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Bernard GAUDEFROY, M. Hervé NAGLIK, Mme Murielle BRONGNIART, Mme Véronique LARDIER, Mme Laurence BOULET, M. Julien LALOUX, M. Christian MERCIER, M. Daniel MARTINE, M. Jean-Luc BOYER, M. Lionel DAVID, M. Nicolas CICORIA, Mme Marina MARTEAU, M. Pierre HERBAUT, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Alain YUX, Mme Corinne DELEVAQUE, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Thomas MEURILLON, Mme Annie LEMOINE, M. Michel VOLANTI, M. Jean-Marie HERMANT, Mme Marie-Astrid GUEN, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, Mme Isabelle LEROY, Mme Corinne DUBOIS, Mme Karine CAPELLE M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Francis CORNU, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. André BORDAS, M. Emmanuel DUEE, M. Jérôme DARTUS, M. Frédéric HUMEZ, Mme Danièle DELANNOY, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Jacques BASTIEN, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Francis RIGAUT, M. Laurent TURPIN, M. Jean-Paul PONT, M. Yves LEGROS, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, M. Jean-Noël ROCHE, Mme Sandrine CARPENTIER METAY, Mme Sylviane DURAK, Mme Sylvie JONIAUX, M. Louis FAVREUIL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Pierre LESTOCARD (pouvoir à M. Didier DRUBAY), M. Jacques LEMOINE (pouvoir à M. Hervé NAGLIK), Mme Agnès LAGEAT (pouvoir à M. Jean-Luc BOYER), Mme Jocelyne CIESLAK (pouvoir à M. Yves LEGROS), Mme Karine DOUVRAIN (pouvoir à M. Pierre HERBAUT), Mme Caroline MOLARD (pouvoir à Mme Marina MARTEAU), M. Grégory DEPPEZ (pouvoir à M. Lionel DAVID), M. Eric CHOPIN (pouvoir à M. Dominique BERTOUT), Mme Isabelle VITTE (pouvoir à Mme Françoise WARLOP), M. Jean-Charles DUPAS (pouvoir à M. Francis RIGAUT), M. Jacques PETIT (pouvoir à M. Gérard CRUTEL), M. Christian THIEVET (pouvoir à M. Pierre GEORGET),

Absents représentés :

M. Francis DEGAND, représenté Mme Karine CAPELLE  
M. Michel ROUSSEAU représenté par Mme Isabelle LEROY,  
Mme Renée COMELLI représentée par M. André BORDAS,

Absents excusés :

M. Dominique BLARY,  
Mme Isabelle TOURNEL,  
M. Thibaut SAMIER,  
Mme Annick DANIEL

Mme Marina MARTEAU est désignée Secrétaire de Séance.

**Point N° 1 :                    Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 16 septembre 2020**

**Approuvé à l'unanimité**

**Point N° 2 :                    Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, ADOPTE** le règlement intérieur de la Communauté de Communes Osartis Marquion tel qu'il est annexé à la délibération.

**Point N°3 :                    POLE FINANCES ET GESTION**

**3-1 :**                            **Communication du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2014 et suivants**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE** de la Communication du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2014 et suivants

**3-2 : Budget Primitif 2021 du Service de Soins Infirmiers à Domicile**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le budget prévisionnel du Service de « Soins Infirmiers à Domicile » au titre de l'année 2021 tel que présenté,

**3-3 : Admissions en non-valeur (titres irrécouvrables)**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'admission en non-valeur des deux titres de recettes présentés,

**3-4 : Décisions Budgétaires Modificatives du Budget principal et de budgets annexes**

**3-4-1 : DBM n°1/2020 Budget annexe « Bâtiment Relais »**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°1/2020 du budget annexe « Bâtiment Relais » telle que présentée,

**3-4-2 : DBM n°1/2020 Budget annexe « Espace Aqualudique Aquatis »**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°1/2020 du budget annexe « Espace Aqualudique AQUATIS » telle que présentée,

**3-4-3 : DBM n°1/2020 Budget principal**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°1/2020 du budget principal de la Communauté de communes telle que présentée,

**3-5 : Exonération au titre de l'année 2021 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux à usage industriel ou commerciaux**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au titre de l'année 2021 les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux figurant sur la liste annexée à la présente délibération,

**3-6 : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** de conserver la répartition dite « de droit commun » pour l'année 2020,

**PREND ACTE** que la part de l'EPCI sera donc de 461 287 euros, la part communes membres de 691 448 euros distribuée par les services préfectoraux selon l'état joint en annexe,

**3-7 : Liste des contribuables proposés pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la liste des contribuables proposés, annexée à la note de synthèse

**AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre à la Direction Départementale des Finances Publiques le tableau récapitulatif des contribuables proposés, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

**Point N°4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**4-1 : Participation au Syndicat Mixte pour la Reconversion du site de Cambrai-Epinoy – Année 2020**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le versement de la contribution financière au Syndicat Mixte pour la Reconversion du site de Cambrai Epinoy (BA 103), pour un montant de 19 500 euros,

**DIT** que ce montant est inscrit au budget primitif 2020,

**4-2 :                    Approbation de la dissolution du Syndicat Mixte pour la reconversion du site de Cambrai-Epinoy**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la dissolution du syndicat Mixte de Reconversion du site de Cambrai Epinoy, dès que possible ;

**APPROUVE** les conditions de liquidation, sur la base du compte administratif, au prorata de la contribution 2020 de chaque Membre, soit 50% pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai, et 50% pour la Communauté de Communes Osartis-Marquion ;

**AUTORISE** le Président du Syndicat à solliciter l'arrêté de dissolution, auprès de Monsieur le Préfet de Région ;

**4-3 :                    Classement dans le domaine public intercommunal du parking de l'usine DOUX à Graincourt-lès-Havrincourt**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** de classer le parking situé sur la parcelle cadastrée section ZS n°135 à Graincourt-lès-Havrincourt au sein du domaine public intercommunal ;

**4-4 :                    Rue de la papèterie à Brebières : classement dans le domaine public routier intercommunal de parcelles résiduelles**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le classement dans le domaine public routier intercommunal des parcelles situées sur la Commune de Brebières, cadastrées section AH n°152, 154, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 140, 142, 144, 146, 374, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434, 436, 438, 440, pour une superficie de 670 m<sup>2</sup> ;

**4-5 :                    Exercice du dispositif référent solidarité : conclusion d'un avenant financier à la convention d'objectifs 2018-2020**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la proposition financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de l'année 2020, à hauteur de 10 240 euros, dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment l'avenant n°2 correspondant.

**4-6 :                    Crise sanitaire : exonération de loyers pour deux locataires**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'annuler les loyers d'avril et de mai 2020 dus par la SARL EVEIL EN DOUCEUR, à hauteur de 1 000 euros au total ;

**DECIDE** d'annuler les loyers d'avril et de mai 2020 dus par la SARL MAFI, à hauteur de 3 476,78 euros TTC au total ;

**4-7 :                    Participation à la création d'un fonds de relance COVID**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes au Fonds COVID Relance Hauts-de-France, à hauteur de 85 370 euros ;

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment les conventions correspondantes, l'une avec la Région Hauts-de-France pour nous permettre d'agir sur ce champ de compétence, l'autre avec le réseau Initiative pour définir les modalités de versement de notre participation.

**4-8 :                    Artois Emploi Entreprise : conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition de personnel**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition d'une salariée avec Artois Emploi Entreprise, moyennant prise en charge de sa rémunération, pour les mois de janvier et février 2020,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif 2020,

**4-9 : Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) : cotisation 2020**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de reconduire l'adhésion d'un montant de 63 663 euros au dispositif PLIE en Pays d'Artois à compter du 1er Janvier 2020, pour une durée d'un an,

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020,

**AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

**4-10 : Cotisation BGE**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le renouvellement de l'adhésion au dispositif mis en place par BGE Hauts de France pour l'année 2020 avec le maintien de l'action sur le digital, pour une participation de la Communauté à hauteur de 6 000 euros.

**4-11 : Versement d'une compensation pour obligation de service public à la Société Publique Locale (SPL) Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Société Publique Locale Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès du Grand Arras la convention relative au versement de la compensation pour obligation de service public, pour un montant de 5900 euros au titre de l'année 2020, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**Point N°5 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**5-1 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Demande de Dotation Générale de Décentralisation complémentaire**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** un complément de dotation générale de décentralisation pour un montant de 57 000 euros auprès du Préfet du Pas-de-Calais,

**DECIDE** d'étudier le concept de zéro artificialisation nette et sa traduction dans le futur PLU intercommunal,

**Point N°6 : SPORT**

**6-1 : Remboursements d'activités non effectuées à l'espace aqualudique Aquatis**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le remboursement aux usagers qui n'ont pas pu bénéficier des activités anniversaire, pour un montant de 940 euros,

**APPROUVE** le remboursement exceptionnel à des usagers concernant 3 abonnements trimestriels fitness/cardio, pour un montant de 165 euros,

**6-2 : Annulation de la redevance due au titre de l'année 2020 par les sociétés TOPSEC et Selecta dans le cadre des conventions d'occupation de l'Espace aqualudique Aquatis**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'exonérer la société Topsec du versement de la redevance due à la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 pour l'installation d'un distributeur d'articles de natation,

**DECIDE** d'exonérer la société Selecta du versement de la redevance due à la Communauté de Communes au titre de l'année 2020 pour l'installation de deux distributeurs de boissons,

**6-3 : Espace aqualudique Aquatis - Création d'un tarif pour la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** de mettre en place une section Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) à l'espace aqualudique Aquatis, chaque année, du mois d'octobre au mois de juin.

**FIXE** le tarif de cette formation à 350 euros la saison.

**6-4 : Espace aqualudique Aquatis - Création d'un tarif exceptionnel de 2 euros pour les 10 journées les moins fréquentées de l'année**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, FIXE** un tarif exceptionnel de 2 euros pour les 10 journées les moins fréquentées de l'année à l'espace aqualudique Aquatis, afin d'en améliorer les fréquentations, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,

**6-5 : Approbation des week-ends de fermeture de l'espace aqualudique Aquatis**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** la fermeture de l'espace aqualudique Aquatis les week-ends suivants :

- o Samedi 26 décembre 2020 et dimanche 27 décembre 2020
- o Samedi 2 janvier 2021 et dimanche 3 janvier 2021

**Point N°7 : CULTURE**

**7-1 : Convention de partenariat avec Tandem, Scène Nationale Douai-Arras**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec Tandem, Scène Nationale Douai-Arras et tout document se rapportant à cette affaire.

**7-2 : Proposition de gratuité des actions culturelles pour les partenaires locaux**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** la gratuité des actions culturelles (ateliers, rencontres, sensibilisations, spectacles « scolaires/jeunesse », etc.) organisées dans le cadre de la Saison Culturelle, pour les structures accueillantes

**7-3 : Distribution des Carnets de guerre aux élèves de CM2**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** la distribution gratuite aux élèves de CM2 fréquentant les écoles et Regroupements Pédagogiques Intercommunaux du territoire intercommunal, au 1<sup>er</sup> semestre de chaque rentrée scolaire, jusqu'à épuisement du stock,

**Point N°8 : DEVELOPPEMENT RURAL**

**8-1 : Fonds de concours 2020 – Modalités de mise en œuvre**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**  
**Valide** les modalités de mise en œuvre du fonds de concours définies ci-avant,  
**Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

**8-2 : Fonds de concours 2020 – Validation des dossiers non retenus en 2019**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer** un fonds de concours au titre de l'année 2020, pour un montant total de 27 189,13 euros, aux Communes suivantes pour les dossiers et montants ci-après visés :

<b>Commune</b>	<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Fonds de concours sollicité</b>
Vis-en-Artois	Mise en accessibilité mairie et salle polyvalente	5000 euros
Oisy-le-Verger	Changement de menuiseries/portes à la salle polyvalente et à la Mairie	4 559,74 euros
Tortequesne	Remplacement de chaudières mairie et école primaire	2 465,00 euros
Palluel	Réfection de la couverture des fonds baptismaux	2 634,19 euros
Ecourt-Saint-Quentin	Remplacement de la chaudière de l'école maternelle	2 640,00 euros
Hendecourt-lès-Cagnicourt	Rénovation de l'Eglise : étanchéité des transepts, du chœur, de la sacristie et des façades	5 000,00 euros
Baralle	Remplacement du mode de chauffage de l'école maternelle et garderie périscolaire	4 890,20 euros

**Point N°9 :**

**EAU/ASSAINISSEMENT/COURS D'EAU D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**9-1 : Convention de raccordement au réseau public d'assainissement de l'espace aqualudique Aquatis**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec Noréade la convention de raccordement au réseau public d'assainissement de l'espace aqualudique Aquatis, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**9-2 : Transfert à la Communauté de Communes de « la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » au titre des compétences supplémentaires**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'inscrire dans les statuts de la Communauté de Communes, au titre des compétences supplémentaires :

*La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols*

- **PREND ACTE** que, conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartiendra aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer à compter de la notification de la délibération par la Communauté de Communes. La compétence sera transférée à la Communauté de Communes dès lors que la majorité qualifiée nécessaire aura été atteinte (*soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale*)

*Affiché le 16 octobre 2020*